



fiche conseils
Employeurs



les défibrillateurs automatisés externes (DAE)



obligations et rôle de l'employeur

Arrêté du 29 octobre 2019 relatif aux défibrillateurs automatisés externes (DAE) et aux modalités de leur signalisation dans les lieux publics et les établissements recevant du public (ERP).

Doivent avoir un défibrillateur :

- **tous les ERP de catégorie 1 à 3** (+301 personnes) depuis le 1er janvier 2020
- **tous les ERP de catégorie 4** (-300 personnes) depuis le 1er janvier 2021
- **certains ERP de catégorie 5** (*structures d'accueil pour personnes âgées, pour personnes handicapées, les établissements de soins, les gares, les hôtels-restaurants d'altitude, les refuges de montagne, les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives*) à partir de janvier 2022

Type de défibrillateur : automatique/semi-automatique

Le défibrillateur semi-automatique ne délivre le choc électrique qu'après que le secouriste ait appuyé sur un bouton, tandis que le défibrillateur automatique délivre le choc de manière autonome, en fonction de son analyse automatique de l'activité cardiaque.

Quel que soit le type de défibrillateur automatisé externe (DAE) utilisé, il n'y a aucun risque pour la personne lors de son emploi : le DAE ne délivre le choc qu'après une analyse précise du rythme cardiaque, y compris pour les modèles semi-automatiques.



Coût

à titre d'information, variable en fonction des fournisseurs.

- location environ **150 €/mois**
- achat environ **1500 €**



Au-delà du prix d'achat initial, il faut également prévoir les frais d'entretien et de remplacement des consommables (électrodes, batterie) sur le long terme.

Certains DAE peuvent être subventionnés par des assurances ou des aides publiques, notamment dans le cadre de programmes de prévention des arrêts cardiaques.

Ce que doit contenir le défibrillateur

- une paire **d'électrodes** taille adulte/enfant (optionnel)
- une trousse de secours (souvent incluse) qui peut contenir des **ciseaux** (pour couper les vêtements), des **gants**, une **compresse** et un **rasoir** (pour retirer les poils si nécessaire)



obligations et rôle de l'employeur

2..... Mettre en place un défibrillateur dans son entreprise

Déclarer le DAE sur la base de données nationale : <https://geodae.atlasante.fr/apropos>



Faire réaliser la maintenance préventive et curative du DAE, soit par le fabricant ou sous sa responsabilité soit par un prestataire de maintenance agréé, soit par l'exploitant lui-même. La fréquence d'entretien est définie par le fabricant.

Désigner une personne responsable du défibrillateur et en informer l'ensemble du personnel.

Mettre en place un registre de maintenance afin de tracer le suivi des opérations de maintenance et des contrôles des équipements. Celui-ci peut contenir : la date de réalisation et le type de vérification effectuée, personne ayant effectué le contrôle, remplacement des électrodes, de la batterie, etc.

Mettre le DAE dans un endroit visible, et communiquer son emplacement à l'ensemble du personnel.

Le décret précise que l'appareil installé « à l'extérieur de l'établissement est muni d'un boîtier assurant sa protection contre les intempéries et son maintien dans les conditions de température requises par son fabricant ».



Depuis le [décret du 4 mai 2007](#), l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes (DAE) est autorisée pour toute personne. Cependant, il est fortement recommandé de former plusieurs salariés aux gestes qui sauvent.

Prevlink propose dans son [offre complémentaire](#) des formations de Sauveteur Secouriste du Travail ainsi que des formations aux gestes qui sauvent, incluant à la fois des sessions initiales et des formations de maintien des compétences.

Pour plus d'informations, contacter Prevlink !

Une équipe dédiée
Pour toute information
01 46 03 80 63
offre.complementaire@prevlink.com



obligations et rôle de l'employeur

3..... Effectuer la maintenance d'un DAE

Tout DAE possède une durée de vie limitée selon le type, le fabricant et les conditions d'utilisation. Il convient de s'assurer de la durée de vie de son DAE et de sa date limite d'utilisation.

Important : les défibrillateurs sont des dispositifs médicaux de classe IIb.

L'exploitant est responsable de la mise en oeuvre de la maintenance et des contrôles de qualité des équipements dès leur mise en service. Il est essentiel d'effectuer des contrôles réguliers afin de garantir le bon état de fonctionnement du DAE.

L'exploitant du DAE désigne une personne responsable de sa gestion. Celle-ci organise les contrôles périodiques et consigne les opérations effectuées dans un « carnet de vie » du DAE. Ce document inclut la date des vérifications, le type de contrôle réalisé, l'identité de la personne ayant effectué l'intervention, ainsi que toute opération de maintenance, comme le remplacement des électrodes ou de la batterie.

Les coordonnées du responsable doivent être affichées à proximité immédiate du DAE.

Que faut-il vérifier ?

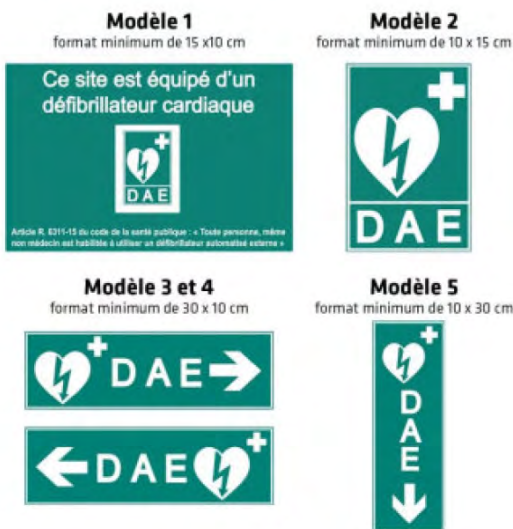
- ✓ **vérifier la date de péremption des électrodes régulièrement**
les électrodes ont une date de péremption, au-delà, la colle qui les recouvre sera hors d'usage
- ✓ **vérifier que les indicateurs LED ou voyants sont au vert**
tous les appareils possèdent un voyant qui indique leur état général, d'autres défibrillateurs disposent également de LED pour indiquer quand remplacer les électrodes et pour signaler la nécessité d'une maintenance)
- ✓ **vérifier que le défibrillateur fonctionne**
les fabricants devraient mettre à disposition un mode d'emploi avec une liste de recommandations à suivre pour effectuer ces contrôles en toute sécurité
- ✓ **remplacer la pile de sauvegarde si le DAE** en est équipé, ou la batterie en fonction des préconisations du fabricant
- ✓ **veiller à la mise à jour du logiciel du défibrillateur**
les équipements récents permettent au fabricant de faire évoluer l'appareil au cours de sa durée de vie, tant au niveau technique que médical (le logiciel permet également d'avoir les messages vocaux qui guident l'utilisateur)





Conseils sur l’affichage des DAE

L’arrêté du 17 octobre 2016 définit les modèles d’affiches, leurs dispositions graphiques (la couleur, la typographie, et les formats minimaux), et leur utilisation. Il stipule que ces affiches « ne doivent et ne peuvent en aucun cas être modifiées ».



Il existe 5 modèles de signalisation prévu à [l’article 1 de l’arrêté du 29 octobre 2019](#).

[retrouver les modèles ici](#)

couleur : vert
références quadrichromie : C : 100 | M : 0 | J : 56 | N : 18
typographie : Helvetica Neue

- libre d’impression sur n’importe quel support
- sans limite d’agrandissement homothétique



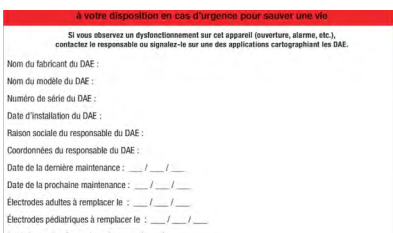
Apposer une affiche de signalisation, visible pour tous, à **chaque entrée de l’établissement**.

[télécharger le modèle](#)



Apposer une **affiche de signalisation**, visible pour tous.

[télécharger les modèles](#)



Une étiquette doit être apposée sur le **boîtier du défibrillateur ou à proximité**. Celle-ci doit demeurer « visible et lisible de l’extérieur du boîtier ». L’arrêté du 29 octobre 2019 définit le modèle et ses dispositions graphiques.

[télécharger l’étiquette](#)

Pour plus d’informations :

- [DAE – explications par le Ministère de la Santé et de la Sécurité](#)
- [décret no 2007-705 du 4 mai 2007](#)
- [article de l’ANSM](#)
- [arrêté du 29 octobre 2019](#)

Liste de fabricants donnés par l’ANSM engagés dans une démarche d’amélioration : Cardiac Science, CU Medical, GE Medical Systems, Heartsine, Metrax, Metsis, Mindray, Osatu, Philips, Physiocontrol, Progetti, Schiller AG, Schiller Medical, Weinmann, Zoll.



— Santé au travail —

LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS, VOTRE PRIORITÉ

Prevlink

80 rue de Clichy - 75009 Paris

